Tarifs et paiement

Combien:

Pour information, le coût moyen annuel du transport d'un élève est d'environ La participation forfaitaire annuelle demandée n'est que de :

- Tarif subventionné:
- Tarif partiellement subventionné :

Sous réserve de répondre à tous les critères d'octroi de la subvention.

Tout trimestre commencé est dû. L'année scolaire est composée de 3 trimestres :

Trimestre 1 : du 01/09/2012 au 31/12/2012
Trimestre 2 : du 01/01/2013 au 31/03/2013

• Trimestre 3 : du 01/04/2012 au 05/07/2013

Qui peut bénéficier du tarif subventionné?

L'élève doit :

- Etre domicilié sur le Territoire de la Communauté de Communes de Montesquieu
- Etre demi-pensionnaire
- Etre scolarisé de la 6^e à la Terminale
- Dans l'établissement public de la zone de recrutement

Il est important que votre enfant emprunte de manière régulière les transports scolaires.

Une place dans le véhicule, même inoccupée par un élève, est financée toute l'année par le Conseil Général car les moyens matériels et humains ont été adaptés en tenant compte de sa présence...

Comment et Quand:

Règlement à effectuer au cours du premier trimestre 2012, à réception d'une facture.

Possibilité de paiement en ligne, pour les enfants inscrits en ligne.

En inscrivant votre enfant dans les délais impartis, c'est-à-dire avant le , il disposera de sa carte de transport et d'une place à bord d'un véhicule dès la rentrée scolaire de septembre.

La présentation de la carte de transport est obligatoire pour monter à bord du véhicule.

Attention: vous restez redevable de l'integralite du paiement si vous n'annulez pas l'inscription. Alors ne tardez pas !